

**ASSOCIATION
CENTRE ETIENNE MARCEL**

Siège social : 3, Cité d'Angoulême
75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

**ASSOCIATION
CENTRE ETIENNE MARCEL**

Siège social : 3, Cité d'Angoulême
75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association CENTRE ETIENNE MARCEL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE ETIENNE MARCEL, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit, dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif au changement de méthode comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'Association, nous avons été conduits à examiner les méthodes de calcul des indemnités de départ à la retraite, des provisions pour risques et charges et les présentations qui en ont été faites.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Dans le cadre de nos appréciations, nous en avons vérifié le caractère raisonnable.

Le résultat de l'exercice de Gestion contrôlée figurant en Fonds Propres est arrêté dans l'attente des décisions à prendre par les autorités de tutelle sur ses éléments constitutifs qu'elles ont aussi pour mission de vérifier. Dans l'attente, nous avons estimé le caractère raisonnable des estimations retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la partie « observation » du présent rapport, la note de l'annexe « changement de méthode comptable » expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes, ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 25 juin 2026

FITECO,
Commissaire aux Comptes



Pascal ANGLARD
Associé

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Actif

	Brut	Amort.	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024	Ecart	% Ecart
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	182 336	182 336				
Frais de premier établissement	8 153	8 153				
Concessions, brevets, licences, marques,	11 064	11 064				
Autres immobilisations incorporelles	27 240	27 240				
Immobilisations corporelles						
Terrains	255 623		255 623	255 623		
Constructions	6 350 723	3 540 336	2 810 387	2 977 351	-166 964	-6
Inst. Techniques, matériel et outillage	859 824	663 399	196 424	236 341	-39 917	-17
Autres immobilisations corporelles	639 243	417 262	221 981	115 558	106 423	92
Immobilisations financières (Dont à moins d'un an)						
Autres immobilisations financières	363 738		363 738	356 022	7 715	2
TOTAL	8 697 942	4 849 789	3 848 153	3 940 896	-92 743	-2
Comptes de liaison (II)						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances d'exploitation (Dont à plus d'un an)						
Créances usagers et comptes rattachés	73 445		73 445	71 084	2 361	3
Autres créances	120 585		120 585	7 740	112 846	1 458
Valeurs mobilières de placement	1 417 500		1 417 500	1 417 500		
Disponibilités	2 431 025		2 431 025	2 780 057	-349 032	-13
Charges constatées d'avance (Dont à plus d'un an)	71 779		71 779	58 078	13 701	24
TOTAL	4 114 335		4 114 335	4 334 459	-220 124	-5
TOTAL GENERAL (I à	12 812 277	4 849 789	7 962 488	8 275 355	-312 867	-4

Passif

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024	Ecart	% Ecart
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	1 687 737	1 687 737		
Fonds propres complémentaires	314 887	314 887		
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Autres	2 782 552	2 828 134		
Report à nouveau				
Report à nouveau	2 570	-17 388	-45 582	-2
Excédent ou déficit de l'exercice	1 051	-25 624	19 958	
Situation nette (sous-total)	4 788 796	4 787 746	26 675	-115
Subventions d'investissement	13 203	13 203		
TOTAL (I)	4 801 999	4 800 948	1 051	
FONDS REPORTES ET DEDIES Fonds dédiés				
TOTAL (II)	517 659	544 607	-26 948	-5
PROVISIONS				
Provisions pour risques	398 646	417 520	-18 874	-5
Provisions pour charges	1 000 885	1 039 714	-38 829	-4
TOTAL (III)	1 399 531	1 457 234	-57 703	-4
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	642 565	709 122	-66 558	-9
Emprunts et dettes financières diverses	893	3 923	-3 029	-77
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	161 400	301 253	-139 853	-46
Dettes fiscales et sociales	415 085	416 904	-1 819	
Autres dettes	23 355	24 537	-1 182	-5
Produits constatés d'avance		16 826	-16 826	
TOTAL (IV)	1 243 299	1 472 565	-229 267	-16
TOTAL GENERAL (I à V)	7 962 488	8 275 355	-312 867	-4

Comptes de résultat

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024	Ecart	% Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations		320	-320	
Ventes de biens et services				
Ventes de prestations de services	1 350	2 900	-1 550	-53
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	5 428 065	5 223 582	204 483	4
Ressources liées à la générosité du public				
Contributions financières	28 000	28 000		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	122 682	239 716	-117 033	-49
Utilisations des fonds dédiés	26 948	24 181	2 767	11
Autres produits	27 401	28 501	-1 100	-4
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 634 447	5 547 200	87 247	2
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	1 474	1 505	-31	-2
Autres achats et charges externes	1 452 218	1 473 645	-21 427	-1
Impôts et taxes et versements assimilés	283 091	258 010	25 081	10
Salaires et traitements	2 509 459	2 332 918	176 542	8
Charges sociales	1 180 432	1 035 581	144 851	14
Dotations aux amortissements sur immobilisations	266 978	218 914	48 064	22
Dotations aux provisions	64 979	277 413	-212 434	-77
Autres charges	2 926	3 429	-504	-15
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 761 558	5 601 415	160 142	3
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I -	-127 111	-54 215	-72 896	134

Comptes de résultat (suite)

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024	Ecart	% Ecart
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés	103 700	109 170	-5 470	-5
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	103 700	109 170	-5 470	-5
CHARGES FINANCIERES				
Intérêts et charges assimilées	8 144	8 940	-796	-9
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	8 144	8 940	-796	-9
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	95 556	100 229	-4 674	-5
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-31 555	46 014	-77 569	-169
PRODUITS OU CHARGES EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	47 361	-13 242	60 603	
Reprises sur provisions, dépréciations		13 910	-13 910	
TOTAL DES PRODUITS OU CHARGES EXCEPTIONNELS (V)	47 361	18 598	46 693	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII)	14 755	17 487	-2 732	-16
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 785 508	5 674 968	110 540	2
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 784 457	5 645 773	138 684	2
5- EXCEDENT ou DEFICIT (Produits - Charges)	1 051	29 195	-28 145	-96
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Produits				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
TOTAL				

1 . PRÉSENTATION

Objet social de l'entité

L'Association du Centre Étienne Marcel est une organisation à but non lucratif créée afin de répondre à un besoin spécifique : dispenser des soins psychiatriques ainsi qu'un accompagnement éducatif adaptés aux adolescents et aux jeunes adultes en souffrance psychique.

Elle se caractérise par une approche globale et intégrée des troubles mentaux, fondée sur des valeurs de solidarité, d'écoute attentive et de respect des différences.

L'Association est structurée autour de trois sites distincts :

- - un hôpital de jour en psychiatrie dédié aux adolescents et aux jeunes adultes ;
- - un Institut médico-éducatif spécialisé dans la prise en charge des troubles du spectre autistique (TSA) ;
- - un centre médico-psycho-pédagogique orienté vers les troubles du développement psychique, affectif et comportemental.

2 . FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'annexe est établie au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total du bilan s'élève à 7 962 488 euros et dont le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 1 051 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les présents comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2026.

Par ailleurs, les résultats par structure se présentent comme suit :

- - Gestion autonome : 5 369 € ;
- - Hôpital de jour : (83 341) € ;
- - C.M.P.P. : 152 218 € ;
- - I.M.E. : (77 590) € ;
- - Activités scientifiques et recherches : 4 395 €.

En 2025, l'I.M.E. a procédé à la rénovation du pavillon d'Asnières, permettant ainsi la création d'une unité mobile dénommée « IME MO ».

3 . RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- - image fidèle ;
- - comparabilité et continuité de l'exploitation ;
- - régularité et sincérité ;
- - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (à l'exception des changements induits par l'application du règlement ANC 2022-06 décrits ci-après) ;
- - indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis conformément :

- - aux règlements du Comité de la réglementation comptable et de l'Autorité des normes comptables, et notamment :
 - o au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général applicable aux associations et fondations ;
 - o au règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, applicable depuis l'exercice 2020 ;
 - o au règlement ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
 - o au règlement ANC n°2022-06 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025) et les coordinations apportées par le règlement ANC n°2023-03 ;
- - à l'instruction n° DGAS/SD5B/2007/319 du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés ainsi qu'aux organismes gestionnaires ;
- - à l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires.

Première application du règlement ANC n° 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'Association applique le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est réalisée selon une approche prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les principales modifications induites par cette nouvelle réglementation.

1. Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Afin de se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans les comptes de l'exercice précédent :

- les avances et acomptes sur immobilisations sont désormais regroupés au sein du poste « Immobilisations en cours, avances et acomptes » ;
- les charges constatées d'avance sont présentées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes.

2. Changements de méthode affectant les principaux postes de l'exercice N

Reclassement d'éléments antérieurement présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subventions virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations ainsi que les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'ils étaient auparavant présentés en résultat exceptionnel.

Suppression de la technique des transferts de charges

Le règlement ANC n° 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations précédemment enregistrées dans ces comptes sont désormais :

- soit reclassées en production vendue lorsqu'elles correspondent à des refacturations ;
- soit imputées en diminution des charges concernées ;
- soit comptabilisées en autres produits d'exploitation lorsqu'elles correspondent à des remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais comptabilisée en résultat financier, alors qu'elle était auparavant enregistrée en résultat d'exploitation.

4 .FAITS POSTERIEUR A L'EXERCICE

La fin de l'année 2025 s'est terminé par la signature d'une promesse de vente pour l'acquisition de locaux à Colombes. Ses locaux seront utilisés dans le cadre du développement de l'activité de l'IME de Nanterre.

5 . ACTIF DU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement	190 488		
Total I	190 488		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 304		
Total II	38 304		
Immobilisations corporelles			
Terrains	255 623		
Constructions sur sol propre	3 366 775		
Constructions sur sol autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 958 631		25 317
Installations techniques, matériel et outillage industriels	859 823		
Installations générales, agencements, aménagements divers	118 021		127 117
Matériel de transport	25 214		6 232
Matériel de bureau et informatique, mobilier	293 723		7 854
Emballages récupérables et divers	61 082		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	7 938 892		166 520
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	356 022		7 716
Total IV	356 022		7 716
Total général I+II+III+IV	8 523 706		174 236

	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement			190 488	
Total I			190 488	
Autres postes d'immobilisations incorporelles			38 304	
Total II			38 304	
Immobilisations corporelles				
Terrains			255 623,02	
Constructions sur sol propre			3 366 775	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			2 983 948,09	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			859 823,60	
Installations générales, agencements et aménagements divers			245 137,51	
Matériel de transport			31 446,20	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			301 577,16	
Emballages récupérables et divers			61 081,75	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III			8 105 410	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			363 738	
Total IV			363 738	
Total général I+II+III+IV			8 697 942	

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Frais d'établissement : 15 à 20 ans
- Concessions et droits similaires : 3 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant les coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions 10 ans
- Installations techniques 10 ans
- Matériels informatiques 3 ans
- Matériels de transport 5 ans
- Mobiliers 5 ans
- Autres matériels 5 ans

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Ce poste comprend principalement un placement financier pour le compte épargne temps qui s'élève à 322 426 € au 31 décembre 2025.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	190 488			190 488,21
Total I	190 488			190 488,21
Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 304			38 304,01
Total II	38 304			38 304,01
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 313 945	75 589		1 389 534
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 034 111	116 691		2 150 802
Installations techniques, matériel et outillage industriels	623 483	39 916		663 399,21
Installations générales, agencements et aménagements divers	66 249	11 663		77 912,49
Matériel de transport	25 214	1 178		26 392,35
Matériel de bureau et informatique, mobilier	232 380	20 667		253 047,67
Emballages récupérables et divers	58 639	1 270		59 909,09
Total III	4 354 021	266 978		4 620 999
Total général I+II+III	4 582 813	266 978		4 849 789

Tous les amortissements sont calculés selon le mode linéaire.

Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	363 737,71			363 737
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances client	73 445,00	73 445		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	13 800	13 800		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés	6 036	6 036		
Divers	100 750	100 750		
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total	557 767	194 030		363 737
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consenties aux associés				

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine	642 565	67 361	277 670	297 534
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	161 400	161 400		
Personnel et comptes rattachés	147 340	147 340		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	210 282	210 282		
Impôts sur les bénéfices	14 755,00	14 755		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et versements assimilés	42 708	42 708		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	23 355	23 355		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	1 242 401	667 197	277 670	297 534
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés				

Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont des titres de la caisse d'épargne, elles figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition qui correspond à la valeur actuelle. La méthode retenue pour le calcul des plus ou moins-values de cession est le premier entré premier sorti.

6 . PASSIF DU BILAN

PROVISION CP ET AUTRES PROVISIONS

Le montant de la provision pour congés à payer au 31 décembre 2025 (charges sociales et fiscales comprises) est de 129 806 €.

Une provision pour indemnité de départ en retraite est constituée au passif du bilan, à hauteur de 398 646€ (charges sociales et fiscales incluses).

La provision pour indemnité départ en retraite est calculée en tenant compte des taux de rotation propres à chaque établissement et de la table de mortalité Insee sur l'ensemble des salariés.

Elle est calculée sur la base de la convention collective qui prévoit :

- 1mois de salaireà compterde 10 ans
- 3mois de salaireà compterde 15 ans
- 6mois de salaireà compterde 25 ans

Etat des provisions

Réglementées	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant en fin d'exercice
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuations des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Pour risques et charges	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant en fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	417 520	12 618	31 492	398 646
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations	432 539		28 192	404 347
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	1 151 782	52 361	89 945	1 114 197
Total II	2 001 841	64 979	149 629	1 917 190
Pour dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant en fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Total III				
Total I+II+III	2 001 841	943 422	436 432	506 989

Dont dotations et reprises :	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	
D'exploitations	64 979	149 629	
Financières			
Exceptionnelles			

Fonds Associatifs

Les fonds associatifs sont constitués des reports des résultats antérieurs.

Mouvements des fonds associatifs

	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Patrimoine intégré	1 687 737,10			1 687 737,10
Fonds Statutaires				
Apports sans droit de reprise	314 887,12			314 887,12
Legs et donations avec contrepartie d'actif				
Subvention d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Total I	2 002 624,22			2 002 624,22
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actif assortis d'une obligation ou d'une condition				
Subvention d'investissement affectées à des biens renouvelables assorties d'une obligation ou d'une condition				
Total II				
Réserves				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 828 134,01		45 582,40	2 782 551,61
Total III	2 828 134,01		45 582,40	2 782 551,61
Total général I+II+III	4 830 758,23		45 582,40	4 785 175,83

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :

- 1 - Les provisions pour risques s'élèvent à 398 646 € au titre des indemnités de départ à la retraite.
- 2 - les autres provisions comprennent essentiellement :
 - Provision pour gros travaux : 404 347€
 - CNR pour l'évaluation externe : 3 000 €
 - CNR pour la formation des enfants + TED : 34 032€
 - CNR pour le financement des contrats d'apprentissage : 87 967€
 - CNR pour l'intervention d'un interprète : 4 705€
 - CNR pour Aide à l'investissement pour Travaux : 313 767€
 - CNR pour Equipements du quotidien : 7 220€
 - CNR pour Formation et remplacement des professionnels : 26 874 €
 - CNR pour Appui à la mutualisation et à la coopération entre les ESMS : 26 976€

Les fonds dédiés se composent :

- CNR pour Renouvellement du mobilier : 14 731€
- CNR pour Renouvellement du parc informatique : 7 822€
- CNR pour Travaux de peintures : 10 329€
- CNR pour Travaux de sécurité : 416 809€
- CNR pour Provision gros travaux 2020 : 31 365€
- CNR pour Travaux isolation des bureaux : 20 000€
- Fonds dédiés : 7180€

Fonds dédiés

	Montant en début d'exercice	Engagemen ts réalisés	Report de ressources	Valeur en fin d'exercice	Fonds sans mouvement depuis 2 ans
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnements	547 107		29 448	517 659	
Total I	547 107		29 448	517 659	
Fonds dédiés sur dons manuels affectés					
Total II					
Fonds dédiés sur legs et donations affectés					
Total III					
Total général I+II+III	547 107		29 448	517 659	

7 . COMPTE DE RESULTAT

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	73 445,00
Autres créances	4 581,00
Total	78 026,00

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres titres obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 647,50
Dettes fiscales et sociales	231 761,06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	237 408,56

Résultat courant

Le résultat courant n'est influencé par aucun événement de caractère exceptionnel ; il est la traduction de l'activité de l'association.

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	NEANT

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	71 778.94
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	71 778.94

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Charges à répartir sur plusieurs exercices	Montant
Charges différées	
Frais d'acquisition des immobilisations	
Frais d'émission des emprunts	
Charges à étaler	
Total	NEANT

8 . AUTRES INFORMATIONS

Indemnité de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ en retraite est constituée au passif du bilan, à hauteur de 398 646€ (charges sociales et fiscales incluses).

La provision pour indemnité départ en retraite est calculée en tenant compte des taux de rotation propres à chaque établissement et de la table de mortalité Insee sur l'ensemble des salariés.

Elle est calculée sur la base de la convention collective qui prévoit :

- 1 mois de salaire à compter de 10 ans
- 3 mois de salaire à compter de 15 ans
- 6 mois de salaire à compter de 25 ans.

Rémunérations des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les membres du conseil d'administration dirigeants au sens de l'instruction fiscale 4H-5-06 du 18 Décembre 2016 exercent bénévolement leur mandat.

Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

Les cadres salariés, directeurs sont rémunérés sur la base de la convention collective nationale du 15 Mars 1966. Les grilles salariales et les indices font l'objet d'approbation par les autorités de tarification.

Le montant global des rémunérations versées aux trois personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice 2025 s'élève à 246 246.01€.

Les effectifs

L'association du Centre Etienne Marcel se compose de 58.27 salariés en ETP.

En détail :

- IME : 39 salariés pour un ETP de 16.92
- CMPP : 22 salariés pour un ETP de 12.55
- Hôpital de jour : 41 salariés pour un ETP de 28.80